DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	096

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 07 novembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE 18 novembre 2025** **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE : 25 PRESENTS : 15 VOTANTS : 23	L'an deux mille vingt-cinq Le treize novembre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle de la Grange aux Anneaux à Boissy -Sous-Saint-Yon en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire. **Etaient présents :** M. PICHON Jean–Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M.GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – M. FAUCHÉ Fabien – Mme HEMON Alexandra – Mme BLAIZE Sophie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick– M. DORIZON Maurice – M. LION Robert. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme MOAL Sylvie représentée par M. REYNAUD Max M. GOFF Jullian représenté par M. LOURS Xavier M. LAURENT Eric représenté par M. PICHON Jean–Marc M. TISCHENBACH Thierry représenté par M. IBOUADILENE Francis Mme BILIEN Carine représentée par M. LION Robert Mme PEDRONO Anne-Marie représentée par M. DORIZON Maurice Mme BONNASSEAU Patricia représentée par Mme COURTOIS Cécile M. CHAMPION Patrick représenté par M.GAUTHIER Dominique **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – Mme SCACCHI Anne. M. GAUTHIER Dominique a été désigné secrétaire de séance.

ORGANISATION D'UN MARCHÉ GOURMAND
TARIFS D'INSTALLATION DES EXPOSANTS

Dans le cadre des festivités de Boissy Fête Noël, les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025, l'organisation d'un marché gourmand est prévue dans la salle Pablo Neruda.

Publié le : 14/11/2025 16:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/44337

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'organiser un marché gourmand sur la commune,

CONSIDERANT que l'installation des exposants consiste en une occupation temporaire du domaine public, et qu'il convient dès lors de fixer un montant de la redevance à appliquer à l'égard des titulaires de stands,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'établir un règlement s'appliquant aux exposants du marché gourmand,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire en date du 30/10/2025,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'organisation d'un marché gourmand ;

DECIDE de la gratuité d'accès au public de ce marché gourmand ;

FIXE les tarifs suivants pour l'installation des exposants :

- 10 € l'emplacement par jour avec une table de 3.30 m
- 2€ par jour pour un branchement électrique de 16 Ampères ;
- 2 € par jour pour la mise à disposition d'un plateau de 3.30 m supplémentaire pour les arrières

APPROUVE le principe de la pénalité de dégradation dès lors qu'il est constaté une détérioration du matériel, dont le montant est à estimer sur la base d'un devis ;

APPROUVE les termes du règlement du marché gourmand, ci-annexé, que chaque exposant devra signer ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20251113-DEL2025-096-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2025

Publié le : 14/11/2025 16:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/44337